

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 avril 2013
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 2 avril 2013, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Rwanda
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer par la présente que le Conseil de sécurité, qui sera présidé par le Rwanda, tiendra une séance d'information, intitulée « Prévention des conflits en Afrique : s'attaquer aux causes profondes », le lundi 15 avril 2013. Afin de guider les débats, le Rwanda a élaboré le document de réflexion ci-joint (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Eugène-Richard Gasana



**Annexe à la lettre datée du 2 avril 2013 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Rwanda auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Document de réflexion en vue d'une séance d'information
du Conseil de sécurité, intitulée « Prévention des conflits
en Afrique : s'attaquer aux causes profondes », qui doit
se tenir le lundi 15 avril 2013**

I. Introduction

1. Le lundi 15 avril 2013, le Rwanda organisera une séance d'information du Conseil de sécurité consacrée à la prévention des conflits en Afrique et à leurs causes profondes.

II. Contexte

2. D'après les informations figurant dans le document intitulé « Highlights of Security Council Practice 2012 », élaboré par la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques¹, le Conseil a tenu 90 séances consacrées à des questions relatives à l'Afrique, ce qui représente 68 % des questions inscrites à son ordre du jour, soit exactement le même pourcentage qu'en 2011.

3. Les conflits font payer un énorme tribut sur les plans humain et financier à l'Afrique et à l'ensemble de la communauté internationale. Des milliers de civils innocents sont tués chaque année, en particulier des femmes et des enfants, des millions d'autres deviennent des réfugiés ou sont déplacés dans leur pays, et les infrastructures et l'économie sont réduites à néant. Par ailleurs, le tissu social des pays est déchiré, entraînant des conséquences à long terme pour les familles, les communautés et les nations. Le fardeau qui pèse sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne cesse de s'alourdir; durant ses 40 premières années, le Conseil de sécurité n'a créé qu'une seule opération de maintien de la paix en Afrique, l'opération des Nations Unies au Congo, en 1960, par opposition à la période allant de 1989 à 2011, durant laquelle 25 opérations ont été mandatées en Afrique.

4. Aucun de ces conflits ne résulte d'un choc inévitable entre les cultures et les civilisations. Le fait est que tous les conflits qui se déroulent en Afrique suivent un schéma similaire et ont des causes profondes, notamment le legs du colonialisme, la nationalité et l'identité, les tensions ethniques et la discrimination, l'absence de l'état de droit, les violations des droits de l'homme, l'exclusion politique, la corruption et la mauvaise gouvernance, l'ingérence étrangère, la pauvreté et le chômage chez les jeunes. Il est donc possible de prévenir les conflits, à condition que tous les acteurs concernés prennent dûment leurs responsabilités.

5. Dans son rapport de 2001 sur la prévention des conflits armés (S/2001/574), le Secrétaire général a écrit : « Nous nous devons, pour les victimes de la violence au Rwanda et ailleurs, de prendre au sérieux ce difficile travail de prévention. Je me suis engagé à faire passer l'Organisation des Nations Unies d'une culture de

¹ www.un.org/en/sc/inc/pages/pdf/highlights/2012.pdf.

réaction à une culture de prévention. » Cependant, plus de 10 ans après, trop peu a été fait pour passer de la gestion des conflits au quotidien à un renforcement actif de la capacité des sociétés à édifier leur propre culture de prévention des conflits, grâce à des compétences, des mécanismes et des institutions qui permettent de régler les différends et de lutter contre les causes profondes des conflits.

III. Portée de la séance d'information

6. Dans son rapport de 1997, la Commission Carnegie sur la prévention des conflits armés a classé la prévention des conflits en deux catégories : la prévention opérationnelle et la prévention structurelle. La « prévention opérationnelle » renvoie aux instruments immédiats qui sont utilisés pour empêcher le déclenchement imminent d'un conflit (à savoir, la diplomatie préventive, les systèmes d'alerte rapide et les sanctions) tandis que la « prévention structurelle » s'attaque aux causes politiques et socioéconomiques profondes des conflits. Une troisième catégorie a aussi été définie : la « prévention systémique ». Elle renvoie aux problèmes mondiaux qui peuvent avoir un effet multiplicateur s'agissant des conflits (à savoir, le changement climatique, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée, le trafic de drogues, les mouvements de capitaux illicites).

7. Cette séance d'information sera axée sur la prévention structurelle des conflits et sur la manière dont les États Membres et leur société civile peuvent œuvrer de concert pour lutter contre les conflits profondément enracinés en se dotant de nouvelles capacités de transformation et en mettant en place des mécanismes et des institutions propres à prévenir la violence et à régler les différends, l'objectif étant de favoriser un échange de vues sur les enseignements tirés de l'action menée pour s'attaquer aux causes politiques et socioéconomiques des conflits en ayant recours à des mécanismes synergiques, non violents et ouverts à tous.

IV. Rappel des faits

8. Dans son rapport publié en 1992, intitulé « Agenda pour la paix » (A/47/277-S/24111), le Secrétaire général a décrit dans les grandes lignes la prévention des conflits et la diplomatie préventive au sein du système des Nations Unies. Il a indiqué, dans son rapport intitulé « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique » (A/52/871-S/1998/318), qu'alors que l'Organisation des Nations Unies a été créée pour régler les guerres inter-États, elle est de plus en plus appelée à s'occuper de conflits se produisant à l'intérieur des États, qui constituent la vaste majorité des conflits en Afrique. Il a recensé plusieurs sources de conflit en Afrique, notamment le legs du passé, les facteurs internes et externes, et les motivations économiques. Il a ensuite fait des recommandations concrètes sur la manière de lutter contre les causes profondes des conflits, à tous les stades de l'établissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.

9. Sur la recommandation du Secrétaire général, un groupe de travail spécial a été créé en janvier 2002 en vue de formuler des recommandations concrètes sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et sur la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales. Onze ans après sa création, ce groupe de travail a besoin d'un souffle nouveau pour assurer que ses travaux ont des incidences pratiques sur le rôle de prévention du Conseil de sécurité.

10. Par ailleurs, en 2002, l'Union africaine a adopté une architecture de paix et de sécurité, dont les principales composantes sont le Conseil de paix et de sécurité, le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et le Groupe des Sages. Pendant ses 10 années d'existence, le Conseil de paix et de sécurité a joué un rôle central dans la prévention des conflits et la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent et est devenu un partenaire de confiance pour le Conseil de sécurité.

11. En 2003, l'Union africaine a créé un mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le cadre de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui est chargé de recenser les bonnes pratiques en Afrique, l'objectif étant de partager les expériences acquises dans le domaine de la démocratie et de la conduite des affaires politiques et économiques. Le but ultime est de favoriser l'adoption de politiques, de règles et de pratiques qui conduisent à la croissance économique et à la stabilité politique, et de lutter ainsi contre les causes profondes des conflits sur le continent.

12. En 2005, l'Union africaine a adopté une politique de reconstruction et de développement après les conflits, qui témoigne de la volonté de l'Union africaine d'investir dans la consolidation de la paix et la reconstruction au sortir des conflits. Le 30 janvier 2007, le Sommet de l'Union a adopté la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, qui est entrée en vigueur le 15 février 2012. Cette charte est un outil supplémentaire pour lutter contre les causes profondes des conflits en Afrique, qui prévoit des engagements précis à prendre par les États membres, notamment en matière de démocratie, de primauté du droit et des droits de l'homme, ainsi que des sanctions contre les États membres contrevenants.

V. Questions qu'il est proposé d'examiner

13. Dans ce contexte, le Conseil de sécurité devrait examiner les questions suivantes :

- Le rôle que les gouvernements et la société civile sont appelés à jouer pour ce qui est de lutter contre les causes profondes des conflits, y compris les problèmes à surmonter, et les recommandations concernant la voie à suivre. Il conviendra de s'intéresser en particulier aux bonnes pratiques et aux enseignements tirés par les États africains dans le cadre de la prévention des conflits, l'accent étant mis sur les solutions locales;
- L'efficacité des infrastructures nationales pour établir la paix, lesquelles offrent une solution au niveau local pour aider les populations autochtones à être mieux à même de prévenir les conflits;
- Les mesures préventives et les initiatives stratégiques qui visent à réduire les violences et à empêcher leur reprise après les conflits et dans les situations de transition;
- La collaboration et l'établissement de partenariats entre l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales, sous-régionales et non gouvernementales aux fins de détecter les facteurs de conflit et de définir les moyens de les éliminer avant qu'ils ne conduisent à des conflits violents;
- Le rôle joué et les difficultés rencontrées par le Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique dans le lancement

d'initiatives concrètes visant à prévenir les conflits, notamment à travers les mécanismes de suivi du dialogue engagé entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;

- L'appréciation de l'efficacité de l'architecture de paix et de sécurité en Afrique adoptée par l'Union africaine, en particulier le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et le Groupe des Sages, l'objectif étant d'améliorer les capacités de prévention des conflits en Afrique;
- Le rôle joué par le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et les autres instruments de l'Union africaine dans la prévention des conflits en Afrique, et les problèmes rencontrés à cet égard.

VI. Forme de la réunion et document final

14. La réunion, qui doit se tenir au niveau ministériel, sera une séance d'information. Le Secrétaire général et le Président de l'Union africaine (le Ministre éthiopien des affaires étrangères) seront les deux principaux intervenants. Le débat se conclura par une déclaration du Président du Conseil de sécurité.
